

Thème 1 HGGSP : les nouveaux espaces de conquête
Axe 1 conquêtes affirmations de puissance et rivalités

La place des DROM au sein des enjeux de la puissance maritime française.

Programme national	Contextualisation	Ajouts et substitutions
Introduction : océan et espaces, quelles spécificités ? – Une connaissance et une maîtrise en constante évolution. – Les dernières frontières ?	Pour La Réunion : « Les Taaf, dernières frontières ? » peuvent illustrer la réflexion sur les mers et les océans.	
Axe 1 Conquêtes, affirmations de puissance et rivalités. Jalons – Les enjeux géopolitiques d'une conquête : la course à l'espace des années 1950 à l'arrivée de nouveaux acteurs (Chine, Inde, entreprises privées...) – Affirmer sa puissance à partir des mers et des océans : la dissuasion nucléaire et les forces de projection maritimes.	Pour la Guadeloupe et la Martinique : la réflexion peut être illustrée par la place des Drom au sein des enjeux de la puissance maritime française. Pour la Guyane : les Forces armées en Guyane et leurs missions feront l'objet d'une attention particulière. Pour La Réunion : on présente l'importance des territoires ultramarins dans l'affirmation de la puissance maritime française.	

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > www.education.gouv.fr

Articulation avec les programmes :

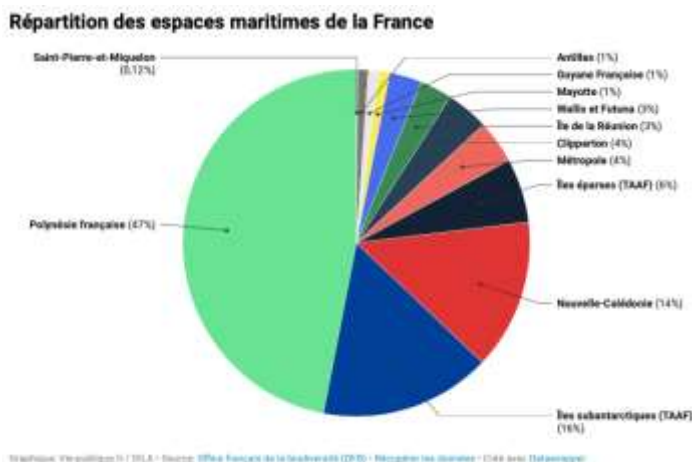
Comme indiqué dans le BO, la place des DROM au sein des enjeux de la puissance maritime française, est à intégrer dans le 1er thème d'HGGSP, de nouveaux espaces de conquête(axe 1: conquêtes, affirmations, puissances et rivalités)

Problématique possible :

Quelle est la place des Drom au sein des enjeux de la puissance maritime française ?

Comme le disait le président de la République le 20 janvier 2023, les DROM et les COM sont « un immense atout et une immense responsabilité » et indique que « notre nation est un archipel ».
La puissance maritime française conjuguant hard power et soft power , priorise la coopération pour réduire les rivalités.

1/ Une affirmation de puissance économique.



A/ les atouts de sa ZEE.

La France possède la 2ème ZEE mondiale, dont 97% de celle-ci est ultra marine. 6% la ZEE concerne les DROM localisés en Martinique et Guadeloupe aux Antilles, la Guyane dans l'Atlantique et Mayotte et la Réunion dans l'océan Indien.

On observe une relative faiblesse des ressources halieutiques due essentiellement à une activité artisanale ainsi qu'un abandon des stratégies d'exploitation off-shore depuis 2020 pour les ressources énergétiques.

B/ Une économie bleue ...

On observe une volonté d'intégration dans la mondialisation notamment à travers le rôle des ports. L'objectif, dans les Antilles, est de rendre pérenne les trafics de croisière par une offre durable en développant les atouts environnementaux (port de Pointe à Pitre et de Fort de France).

L'intégration au commerce international s'effectue par l'agrandissement et la modernisation du terminal à conteneurs pour le développement des trafics et la logistique portuaire.

Concernant le port de la Réunion, situé sur l'axe de l'Asie-Afrique, qui bénéficie d'une position stratégique au cœur des échanges internationaux de l'hémisphère Sud, il constitue un véritable levier pour le développement économique et l'attractivité de l'île. Ces atouts ont notamment permis au Grand Port Maritime de La Réunion d'être choisi en 2015 par la compagnie CMA-CGM pour être son **hub de transbordement dans l'océan Indien.**

C/ ...qui reste encore sous-exploitée

Le défi des DROM est donc d'acquérir une meilleure intégration maritime dans la mondialisation par le biais d'investissements et d'agrandissements pour devenir des hubs régionaux (port Réunion, Point à Pitre et Fort de France). La sous-exploitation de l'économie bleue se manifeste par la faiblesse des activités maritimes en outre-mer, qui représentent seulement 3,5% du tissu entrepreneurial marchand (8 800 entreprises) et 2,4% de l'emploi marchand (12 500 emplois).

2/ Des territoires stratégiques à défendre pour affirmer sa souveraineté maritime.

A/ affirmation liée aux ZEE entre extension et contestation.

->Extension du Plateau continental :

Cette extension est fixée par le programme Extraplac. **Quatre décrets en date du 25 septembre 2015** ont fixé les coordonnées géographiques des limites extérieures du plateau continental français au large de la Guyane, des îles Kerguelen, de la Martinique et de la Guadeloupe, et enfin de la Nouvelle-Calédonie, pour une extension respective de 72 000, 423 000, 8 000 et 76 000 km², soit un total de 579 000 km². **Deux autres décrets en date du 19 janvier et du 25 janvier 2021** ont respectivement fait de même pour le plateau continental au large de La Réunion (extension de 58 000 km²) et des îles de Saint-Paul et Amsterdam (extension de 93 000 km²).

->des territoires contestés

Si la souveraineté française sur ses espaces maritimes est **juridiquement bien établie** grâce au droit de la mer établi par la Convention de Montego Bay, des **contestations et des violations** persistent :

-ZEE de Mayotte, revendiquée par les Comores

-ZEE des îles Eparses revendiquée par Madagascar

-un différend oppose, dans les Antilles, Saint-Martin à son voisin hollandais Sint-Maarten sur la délimitation de la zone de l'étang aux Huîtres.

B/ Une nécessité de sécuriser ces espaces maritimes pour faire face aux menaces.

- **La marine nationale** a pour mission de contrôle et de surveillance les espaces maritimes français. Les DROM restent à l'écart des rivalités entre Etats, contrairement à d'autres territoires ultra marins.

Les bases navales sont les sièges des forces armées définies comme des forces de souveraineté avec les Forces armées de la Zone Sud de l'océan Indien (Fozsoi : 1700 militaires) à la Réunion et les FAA (Forces armées aux Antilles : 1000 militaires) et les forces armées en Guyane (FAG : 2100 militaires).

- **Une multiplication et une diversification des menaces.**

Les forces armées interviennent dans différentes missions :

- lutte contre la pêche illicite, lutte contre l'orpaillage illégal et sécurisation du centre spatial guyanais, enjeu national et européen concernant les FAG.

- lutte contre le narcotrafic aux Antilles, véritable interface car Zone de transit entre les Zones de production et de consommation.

- lutte contre l'immigration clandestine à Mayotte.

Outre les menaces actuelles, les territoires ultramarins seront probablement de plus en plus confrontés à un nouveau domaine de lutte : la **cyber guerre** . Les fonds sous-marins sont traversés par des câbles sous-marins, par lesquels transitent plus de 95 % des données mondiales.

C/ Des forces de souveraineté dans le cadre de coopération internationale.

Les forces armées françaises sont engagées dans de nombreuses missions et dans divers endroits stratégiques du globe, au sein d'une coopération internationale.

- C'est notamment le cas dans le Golfe de Guinée, avec l'opération *Corymbe* où la France contribue à la sécurité maritime régionale (opérations de lutte contre la piraterie, contre la pêche illégale et la Marine nationale se tient prête, en cas de besoin, pour l'évacuation de ressortissants français et européens résidant en Afrique de l'ouest).

- La CTF (Combined Task Force) 150 est engagée, dans l'océan Indien, dans la lutte contre les trafics illicites liés au financement des activités terroristes, notamment ceux d'armes et de drogue. La France y contribue depuis 2001, en a exercé le commandement à plusieurs reprises.

Ex : En 9 août 2018, la frégate de surveillance (FS) *Floréal* et la frégate légère furtive (FLF) *Courbet* sont engagées en soutien direct de la CTF 150. Elles sont appuyées depuis les airs par un *Falcon 50* de la marine et sont placées sous le contrôle opérationnel du commandant de la zone maritime océan Indien (ALINDIEN).

Grâce à ses forces outre-mer, la France dispose d'une **présence militaire globale** , appartenant ainsi à un **club très restreint** , davantage même que celui des puissances nucléaires. La France figure aujourd'hui à la troisième place de club, derrière les États-Unis et la Russie mais devant le Royaume-Uni.

Comme le précise en termes élogieux la Revue stratégique de défense et de sécurité de 2017, ce dispositif, présenté comme « à la fois rare et envié », offre à la France des « plateformes sûres de projection de puissance partout dans le monde et la possibilité de se redéployer militairement au gré de l'évolution de la situation stratégique ».

Il faut néanmoins nuancer cette puissance française en effet, la France apparaît bien comme une puissance militaire majeure mais qui est en recul à cause du vieillissement de sa flotte et qui souffre de la concurrence internationale.

Alors même que les menaces en mer sont croissantes, plaçant les outre-mer au centre des enjeux géopolitiques, les forces de souveraineté outre-mer restent sous-dimensionnées, devant faire face à des ruptures capacitaires jusqu'en 2025.

3/ L'Environnement, point d'appui du soft power dans une logique de coopération.

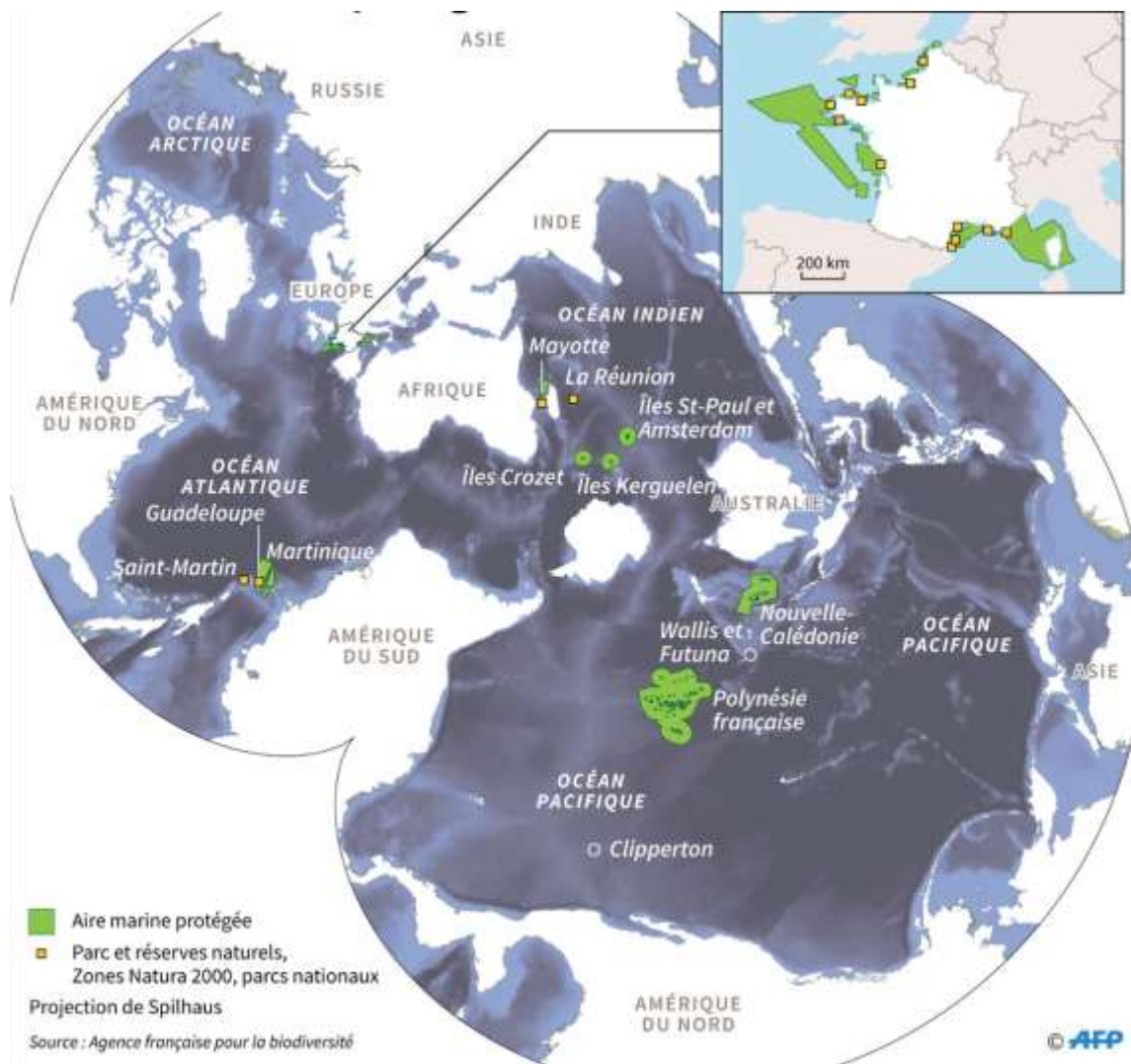
A/ Protéger les aires maritimes remarquables.

La France possède une grande variété de fonds sous-marins et la protection de ces espaces marins apparaît être un enjeu majeur.

Les aires marines protégées couvrent 23 % des espaces maritimes français, dont la Zone antilles-guyane et la Zone de l'Océan indien. Ces aires visent à une exploitation durable des espaces marins. La France possède 9 parcs marins dont celui de Mayotte créé en 2010 et celui de la Martinique créé en 2017.

L'enjeu est de faire de la protection de la biodiversité une source de richesse pour les territoires. Le classement récent de la Martinique comme réserve de biosphère par l'ONU est un exemple du **potentiel d'attractivité lié à un tourisme vert.**

Mais il faut néanmoins souligner que seulement 3 parcs marins se trouvent en outre mer alors qu'ils couvrent 97% des ZEE.



B/ Peser sur la scène internationale pour la mise en place de mesures de protection en valorisant l'insertion et l'action internationales des territoires ultramarins.

Grâce à ses territoires ultramarins, la France est présente dans une **dizaine d'organisations de coopération régionale**, soit qu'elle en soit elle-même membre soit qu'elle le soit par une de ses collectivités. Cette présence peut lui permettre de défendre des **actions en faveur d'une meilleure protection et gouvernance des océans**. Dès lors, les DROM apparaissent comme un atout majeur.

Dans l'**océan Indien**, la France est ainsi membre de la **Commission de l'océan indien (COI)**, organisation créée en 1982 qui rassemble également l'Union des Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Depuis mai 2021, la France assure la **présidence annuelle** du conseil des ministres de la COI et parmi ses quatre priorités d'action se trouvent la **sécurité maritime** et le **développement de l'économie bleue**. La France est également membre de la **Commission thonière de l'océan Indien (CTOI)**, dont l'objectif est d'assurer la conservation et l'utilisation optimale des stocks et d'encourager à un développement durable des pêcheries. Le 17 décembre 2020, la France est par ailleurs officiellement devenue le 23^{ème} membre de plein exercice de l'**Indian Ocean Rim Association (IORA)**, qui vise à renforcer la coopération régionale et les actions de développement durable dans la région.

Dans les **Caraïbes**, la Martinique (en 2015) puis la Guadeloupe (en 2019) sont devenues membres associés de l'**Organisation des États de la Caraïbe orientale (OEEO)** et Saint-Martin en est observateur. **Organisation régionale très intégrée**, de par l'existence d'une monnaie commune, d'un principe de libre circulation et d'édiction de règles internationales, l'OEEO développe plusieurs projets en matière de gouvernance des océans et d'économie bleue. Néanmoins, ceux-ci ne concernent pas pour l'heure les territoires français. La France est par ailleurs membre associé de l'**association des États de la Caraïbe (AEC)**, organisation régionale la plus large comprenant 25 membres et 10 membres associés. La Guadeloupe et la Martinique en sont membres en propre. Pour les territoires ultramarins, cette association constitue un partenariat intéressant notamment en raison de son action de **lutte contre l'érosion côtière** et pour l'établissement d'une **zone de tourisme durable de la Grande Caraïbe**. Dans un autre domaine, comme l'avait montré le rapport d'information sur les risques naturels majeurs outre-mer de 2018 de Guillaume Arnell, Mathieu Darnaud et Victoire Jasmin, les opérations menées **après l'ouragan Irma** aux Antilles ont démontré un niveau d'engagement sans précédent, dans un contexte d'extrême urgence.

Ainsi de par leurs atouts économiques, stratégiques, environnementaux, les DROM apparaissent au sein des enjeux de la puissance maritime française.

Capacités et méthodes :

selon la progression envisagée, les capacités et méthodes à acquérir sont les suivantes :

- Nommer et localiser les grands repères géographiques.
- Mettre en oeuvre l'analyse multiscalair.
- Employer les notions et le lexique géographique.
- Procéder à l'analyse critique de documents selon une approche géographique.
- Utiliser une approche géographique pour construire une argumentation.

Bibliographie et sitographie indicatives :

- Les outre-mer au coeur de la stratégie maritime nationale. Rapport d'information n° 546 (2021-2022), déposé le 24 février 2022.
- https://www.senat.fr/rap/r21-546/r21-546_mono.html
- Outre-mer : un enjeu de la stratégie maritime nationale. Publié le 15 mars 2022 (<https://www.vie-publique.fr/en-bref/284342-outre-mer-un-potentiel-strategique-et-economique-pour-la-france>).
- Bruno Tertrais - Outre-mer : toujours plus stratégiques, Le forum du « Point » sur les Outre-mer.
- <http://atlas-caraibe.certic.unicaen.fr/fr/page-122.html>
- Conférence de Laurent Carroué sur la géopolitique et la stratégie des espaces maritimes (27 Mars 2024).